

DÉPARTEMENT DE LA SEINE ET MARNE

Communauté de Communes De la Brie Nangissienne

S.P.A.N.C.
Service Public d'Assainissement Non Collectif

PROGRAMME DE REHABILITATION DES INSTALLATIONS
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Réunion d'information
Juin 2023

Créé par : JB
Vérifié par : EC

S.P.A.N.C. BRIE NANGISSIENNE

DÉROULEMENT DE LA RÉUNION

- 1 – RAPPEL DE LA REGLEMENTATION
- 2 – PRINCIPE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
- 3 – CE QUE VOUS PROPOSE **La Communauté de Communes de la Brie Nangissienne**
- 4 – DIFFÉRENTES PHASES DE L'OPERATION DE RÉHABILITATION
 - 4.1 – L'ETUDE DE VOTRE PROJET / LA PHASE ETUDE DU PROJET
 - 4.2 – LA PHASE TRAVAUX
- 5 – COMBIEN CA COÛTE ?
 - 5.1 – LES AIDES FINANCIERES
 - 5.2 – BILAN FINANCIER POUR UNE INSTALLATION-TYPE EN € TTC

REMISE DES CONVENTIONS « ETUDE » PRISE DE RENDEZ-VOUS POSSIBLE A L'ISSUE DE LA REUNION

1- RAPPEL REGLEMENTAIRE

LA LOI N°2010-788 du 12 JUILLET 2010 portant Engagement National pour l'Environnement dite LOI GRENELLE II renforce les dispositions de LA LOI SUR L'EAU DU 30 DECEMBRE 2006

- LES COLLECTIVITÉS DOIVENT :

- **CONTROLLER** LES INSTALLATIONS D'ANC

PEUVENT ORGANISER :

- **LA REHABILITATION** DES INSTALLATIONS DEFAILLANTES

- **L'ENTRETIEN** DES INSTALLATIONS REHABILITEES

- LE SPANC DOIT VEILLER A :

- **LIMITER** LES POLLUTIONS DOMESTIQUES

- **PROTEGER** LES COURS D'EAU ET LA NAPPE PHREATIQUE

- **CONSEILLER ET ACCOMPAGNER** LES USAGERS

- LES PROPRIETAIRES ONT L'OBLIGATION DE :

- **REHABILITER** LEUR INSTALLATION DANS UN DELAI ALLANT DU MEILLEUR A 4 ANS APRES LE CONTRÔLE EN CAS DE RISQUES DE POLLUTION OU DE DANGER POUR LA SANTE

- **ENTREtenir** LEUR SYSTÈME REGULIEREMENT POUR LE MAINTENIR EN **BON ETAT DE FONCTIONNEMENT**.

VOTRE INSTALLATION A ÉTÉ CONTROLÉE RECEMMENT

- LES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES REGLEMENTAIRES SONT FIXEES DANS

L'ARRETÉ DU 07 MARS 2012

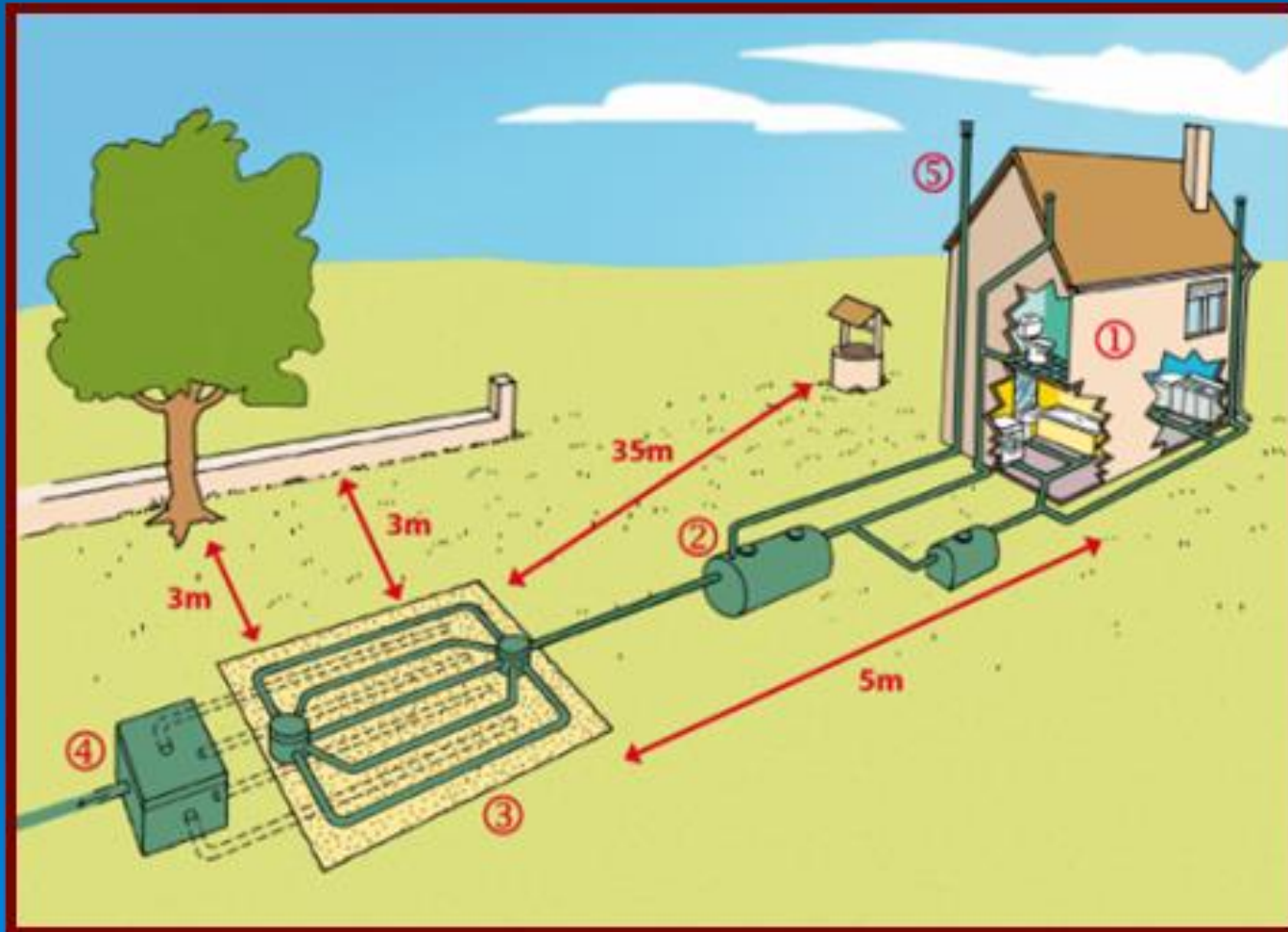
OBLIGATIONS DES PARTICULIERS

- ❖ les logements situés dans une **zone d'Assainissement Non Collectif** ont une obligation de maintien en bon état de fonctionnement et d'entretien de leurs installations
- ❖ **en cas de non-conformité** à la réglementation, le particulier doit procéder aux travaux de mise en conformité de son installation dans un **délaï allant du meilleur à 4 ans**
- ❖ **à partir du 1^e janvier 2011**: « En cas de vente de toute ou partie d'un immeuble bâti, un dossier de diagnostic technique fourni par le vendeur est annexé à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte de vente authentique ». **La durée de validité de ce diagnostic est de 3 ans**
- ❖ **l'acheteur** doit procéder aux travaux de mise aux normes de son installation d'assainissement non collectif dans un **délaï de 1 an** à compter de l'acte de vente

CONCLUSION

- ❖ **tous les logements non raccordés** à un réseau public d'assainissement doivent disposer d'une installation en **bon état** de fonctionnement et **conforme** à la réglementation en vigueur

2 - PRINCIPE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



3 - CE QUE VOUS PROPOSE LA Communauté de Communes de la Brie Nangissienne

**POUR AIDER LES PROPRIETAIRES DONT
LES INSTALLATIONS SONT « DEFAILLANTES »
La Communauté de Communes de la Brie Nangissienne
VOUS PROPOSE
DE METTRE AUX NORMES VOTRE INSTALLATION
CE QUI VOUS PERMETTRA**

- 1 - D'AMELIORER VOTRE CADRE DE VIE, POUR VOTRE TRANQUILITÉ
- 2 - D'ETRE CONFORME A LA LOI VIS-À-VIS DE VOS REJETS
- 3 - DE BÉNÉFICIER DE SUBVENTIONS (VIEUX CHAMPAGNE - SAINT JUST EN BRIE – VANVILLE - CHATEAUBLEAU) **POUR LES ETUDES ET LES TRAVAUX**

4 - DIFFÉRENTES PHASES DE L'OPERATION DE RÉHABILITATION

4.1 - LA PHASE ETUDE DE PROJET

4.2 - LA PHASE TRAVAUX

CETTE OPÉRATION EST BASÉE SUR LE
VOLONTARIAT

4.1 - L'ETUDE DE VOTRE PROJET

AVANT LES TRAVAUX, L'ETUDE DU PROJET PERMET :

- de **RECHERCHER** et **DEFINIR** AVEC VOUS LA MEILLEURE SOLUTION TECHNIQUE ADAPTÉE A VOTRE PROPRIÉTÉ
- **DE CHIFFRER** LE MONTANT DES TRAVAUX CORRESPONDANTS
- **DE CALCULER** VOTRE PARTICIPATION FINANCIERE APRES DEDUCTION DES SUBVENTIONS DE

**L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE
Et DU CONSEIL DEPARTEMENTAL 77**

4.1 - PHASE ETUDE DE PROJET

DEROULEMENT DE L'ETUDE

- **Le propriétaire demande au SPANC de la Brie Nangissienne de réaliser son ETUDE DE PROJET PERSONNALISÉ**
 - Signature d'une CONVENTION ETUDE
 - Participation financière : **216 € TTC** en cas de travaux
 - Délais maximums de retour des Conventions ETUDE :
15 septembre 2023
- **Le bureau d'études ACTEAS ENVIRONNEMENT réalise l'ETUDE DE PROJET en présence du propriétaire**
 - Selon un programme de visites
 - Dans un délai de 3 à 6 mois maximum après la signature de la Convention Etude

CONTENU DE L'ETUDE DE PROJET

- **DEFINITION DU PROJET, en votre présence**

- Sondages pédologiques
 - Définition de la filière d'assainissement **ADAPTEE**
- Aménagement du terrain
 - Implantation
- Contraintes diverses

- **RESTITUTION D'UN DOSSIER TECHNIQUE**

- Descriptif des Travaux et des quantités
- Plan informatisé avec profil en long
- Fiche financière présentant le montant de votre participation prévisionnelle au coût de l'opération, le coût prévisionnel des travaux et le montant des Subventions AESN et CD77
- Convention de travaux
- L'avis favorable du S.P.A.N.C.

ORGANISATION DES ETUDES DE PROJET

- REUNION PUBLIQUE D'INFORMATION : ce jour
- EN FIN DE REUNION : Remise des Conventions ETUDES et Prise de rendez-vous
- CONFIRMATION DU RENDEZ-VOUS PAR COURRIER
- VISITES : 1 Heure à 2 Heures
- AUTOMNE :
 - TRANSMISSION DU DOSSIER
 - PERMANENCES AU SIEGE DU SPANC DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR REPONSES AUX QUESTIONS EVENTUELLES – MODIFICATIONS SI NECESSAIRE.

EXEMPLE D'ETUDE DE PROJET : Aspects techniques et Financiers

DESCRIPTIF DES TRAVAUX A REALISER

- Recherche et dégagement des sorties d'eaux brutes au pied du mur de la maison
- Fourniture et pose en tranchée de 15 ml de canalisations Ø 100 en PVC (travail aux petits engins)
- Regard préfabriqué 30 x 30 ext avec tampon fonte
- Vidange complète du système d'assainissement existant et traitement des matières
- Comblement des ouvrages vidangés ou enfouissement sur le site
- Vidange d'un puisard avec évacuation des déblais
- Fosses toutes eaux individuelles en polyéthylène : Fosse de 3000 L
- Sanglage et ancrage de la fosse toutes eaux après épuisement de la fouille en terrain humide
- Ventilation de fosse : 6 ml de canalisation horizontale enterrée
 - + 10 ml de canalisation verticale fixée sur le mur de l'habitation
 - + 1 extracteur statique
 - + 1 champignon pour ventilation primaire
 - + Fourniture et pose d'une cartouche anti-odeur
- Filtre à sable vertical NON drainé de 25 m²
- Traversée de 4 ml de haie
- Apport de 15 m³ de galets pour oxygénation du dispositif de traitement ou comblement d'un puitst
- Plan de récolement informatisé de l'installation (Autocad) en 5 exemplaires papier couleur au format A 3 avec CD Rom des plans réalisés par bon de commande et notice de fonctionnement de l'installation
- Le propriétaire se charge des modifications de plomberie intérieure et ramène les eaux de vanne et la douche vers l'ensemble des autres eaux usées de l'habitation sur l'arrière de celle-ci sous réserve de faisabilité
- Le projet de réhabilitation ne pourra se faire qu'à ces conditions

Logement 2 chambres.

Sondage :

Au delà de 0 cm : Cour de ferme pierrée

EXEMPLE DE FICHE FINANCIERE

FICHE FINANCIERE PREVISIONNELLE EDITEE LE 13 MARS 2018 VALABLE JUSQU'AU 30 JUIN 2018

| | MONTANT HORS TAXES | Taux de TVA | MONTANT TVA | MONTANT TTC |
|--|-----------------------|----------------|---|------------------------|
| Montant des travaux | 8 232.53 € | 10% | 823.25 € | 9 055.78 € |
| Frais de maîtrise d'œuvre | 390.00 € | 10% | 39.00 € | 429.00 € |
| Frais de constat d'huissier | 135.00 € | 20% | 27.00 € | 162.00 € |
| Provisions pour actualisation | 437.88 € | 10% | 43.79 € | 481.67 € |
| Montant de l'opération de travaux AVANT subventions | 9 195.41 € | | 933.04 € | A = 10 128.45 € |
| Montant Plafond de l'Agence de l'Eau Seine Normandie 9 665.00 € TTC | 5 799.00 € | | Subvention attribuée de l'Agence de l'Eau Seine Normandie | |
| Montant Plafond du Conseil Départemental de la Seine et Marne 13 000.00 € HT | 1 379.31 € | | Subvention attribuée du Département de Seine et Marne | |
| TOTAL DES AIDES | B = 7 178.31 € | | | |
| Participation du propriétaire hors frais de gestion | 2 017.10 € | | 933.04 € | 2 950.14 € |
| Frais de gestion du SPANC | 109.09 € | 10 % | 10.91 € | C = 120.00 € |
| Participation du propriétaire D = A - B + C | | | | D = 3 070.14 € |

A TITRE INDICATIF – FINANCEMENT EVENTUEL – CONTACTEZ VOTRE BANQUE

Le montant finançable par le Prêt à Taux Zéro (limité à 10 000 €) se calcule selon :

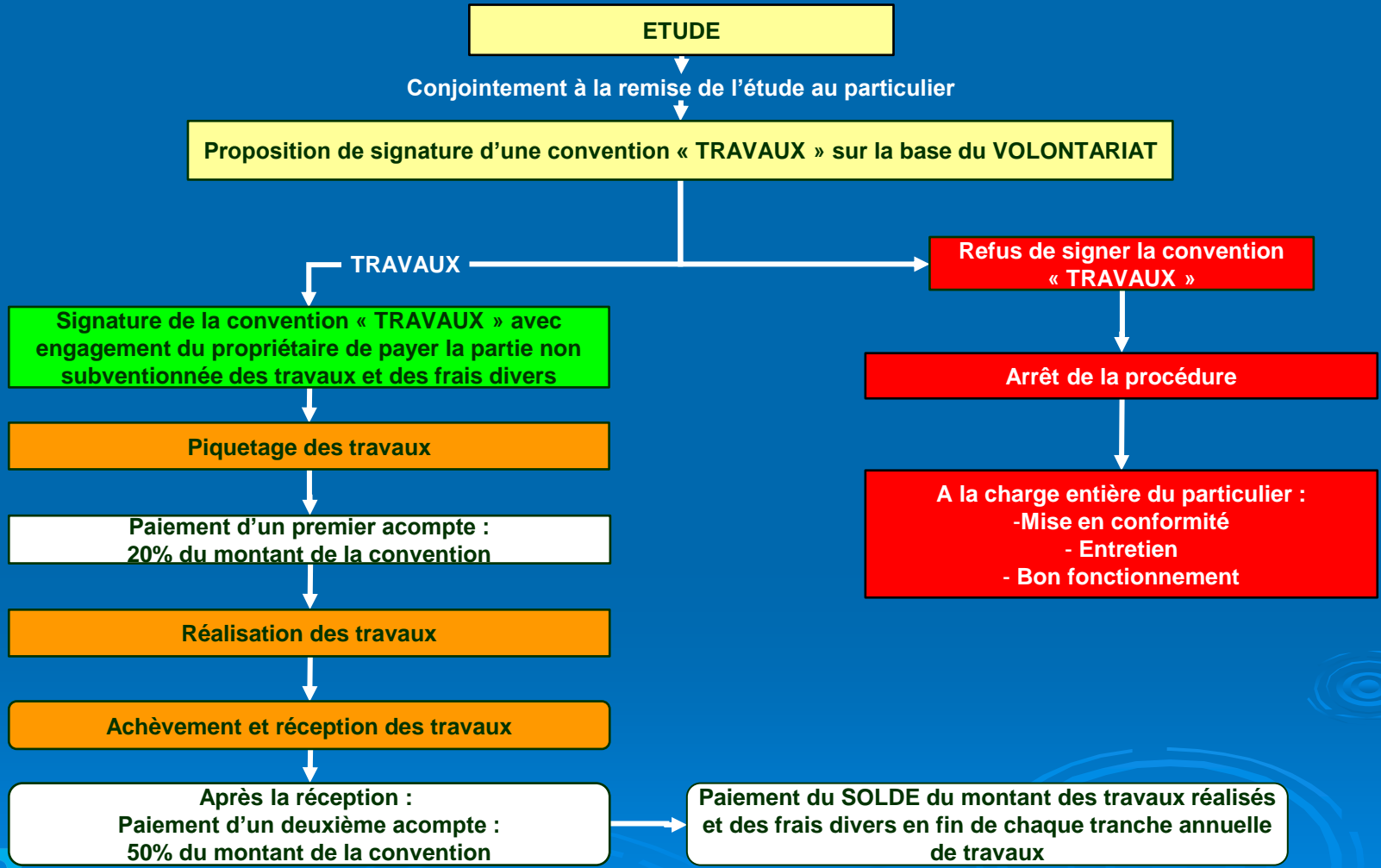
| | |
|---|-------------------|
| Montant des travaux (sans matériel électrique) en € | 10 128.45 € |
| Frais de gestion du SPANC en € + | 120.00 € |
| Déduction des subventions en € - | 7 178.31 € |
| Montant finançable par le Prêt à Taux Zéro en € = | 3 070.14 € |

CHRONOLOGIE DES OPÉRATIONS

1. ETUDES DE PROJET **Été à décembre 2023**
2. TRANSMISSION DES DOSSIERS TECHNIQUES
ET DES CONVENTIONS "TRAVAUX" **Automne 2023 à Fin 2023**
3. DEMANDES DE SUBVENTIONS **Hiver 2023**
4. ACCORD DE SUBVENTIONS **Hiver-Printemps 2024**
5. DÉROULEMENT DES TRAVAUX **De Avril à Novembre 2024**
6. CONTRÔLE DES INSTALLATIONS
AVANT REMBLAIEMENT **Au fur et à mesure à l'achèvement des travaux**

Démarrage des travaux au printemps 2024

4.2 - PHASE TRAVAUX



VALIDATION DE LA CONVENTION TRAVAUX

| | | | |
|---------------------------|---|-------------------|-------|
| CONVENTION TRAVAUX | Réalisation d'un constat d'HUISSIER AVANT TRAVAUX | | |
| | Modalités de la convention à définir ultérieurement | | |
| | Proposition de modalités de règlement | Piquetage | 20% |
| | | Réception | 50% |
| | | En fin de tranche | Solde |
| FRAIS DE GESTION DU SPANC | | 100 euros TTC | |

ORGANISATION DE LA PHASE TRAVAUX

CONSULTATION DES ENTREPRISES DE TRAVAUX PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

❖ MARCHÉ DE TRAVAUX A BONS DE COMMANDE

L'opération concernant 4 Communes celui-ci sera décomposé à minima en 4 LOTS qui pourront être attribués à 1 ou plusieurs entreprises les « mieux disantes »

le marché de travaux à bons de commande est la procédure la mieux adaptée.

❖ LANCEMENT DU MARCHÉ DE TRAVAUX PARELLEMENT AUX ETUDES POUR AVOIR UN BORDEAU DE PRIX REEL

❖ DUREE DU MARCHÉ : A DEFINIR

LA PHASE TRAVAUX ILLUSTRÉE

Travaux en cours



Avant travaux



Mise en œuvre d'une filière traditionnelle



Après travaux

POSE DE LA FOSSE TOUTES EAUX



Mise en œuvre d'un Filtre Compact



Travaux en cours



Après travaux

Mise en œuvre d'une microstation à cultures fixées



Travaux en cours



Après travaux

5 - COMBIEN CA COÛTE ?

5.1 - LES AIDES FINANCIÈRES

*Rappel : Taux de T.V.A.= 10% quand la collectivité n'est pas propriétaire des ouvrages

- **En provenance du Conseil Départemental de SEINE ET MARNE en 2023 sous réserve de la réalisation des travaux :**

| <i>ÉTUDES et TRAVAUX</i> |
|---|
| 15% pour les Priorités 1 et 10% pour les priorités 2 et 3 pour une capacité maximale de 20 EH <u>PLAFOND</u> : 13.000 €HT |

- **En provenance de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie dans le cadre de son Programme Eau et Climat 2019-2024**

| <i>ÉTUDES</i> | <i>TRAVAUX</i> |
|--------------------|-----------------------------------|
| 50% du Montant TTC | 6000 euros € TTC par installation |

- **ECOPRÊT à TAUX ZÉRO : ouvrages électriques non éligibles 10 000 euros maximum**

5.2 – BILAN FINANCIER POUR UNE INSTALLATION-TYPE EN € TTC

EXEMPLE DE FICHE FINANCIERE POUR UN SITE CLASSÉ EN PRIORITÉ 1

| | | |
|---|-------------------|------------|
| Coût estimatif des travaux TTC | 12.000 € | |
| Frais annexes de Maîtrise d'œuvre, huissier, gestion de dossier | + 1.000 € | |
| Coût estimatif de l'opération en €TTC | = 13.000 € | |
| Subventions de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie : 6 000 euros TTC par installation | - 6.000 € | |
| Subventions du Conseil Général de la Seine et Marne : 15% plafonnés sur HT pour les <u>Priorités 1</u> | - 1.950 € | |
| TOTAL DES AIDES | = 7.950 € | |
| FRAIS DE GESTION DU SPANC POUR LE SUIVI DES DOSSIERS DE TRAVAUX | + 100 € | |
| Participation prévisionnelle du propriétaire | En € | = 5.150 € |
| | En % | soit ~ 40% |

Vos Contacts Permanents

S.P.A.N.C de la Brie Nangissienne

6, Impasse Léon Blum

77 370 NANGIS

Tél : 01.64.01.40.10

Email : spanc@brienangissienne.fr

ACTEAS Environnement

30, Rue de l'Aune

52100 SAINT-DIZIER

Tél : 07.79.92.98.56

Email : j.body@wanadoo.fr